

rédaction
documentation
diffusion

MAIRIE D'ALLONVILLE

n° 40

REVUE D'INFORMATION MUNICIPALE

le trait d'union

reproduction et vente interdites

1977 1983



Le mot de monsieur le maire o o o

Le dernier "mot du maire" avant les élections municipales se veut d'abord être un "mot de la commune" pour exprimer toute la reconnaissance qu'elle doit:

- Aux conseillers municipaux. Spécialement à ceux dont la collaboration, le dévouement et le dynamisme inlassables ont permis tant de réalisations depuis 1977.

- Aux membres des différentes commissions (du bureau d'aide sociale, de l'urbanisme, des impôts ou de la révision des listes électorales) dont l'excellente

contribution a permis de résoudre des problèmes parfois difficiles (aménagement, impôts, etc...)

- A monsieur Candelin qui nous a fait tant plaisir pour ses calendriers et la présentation de ce bulletin.

- Enfin, à toutes les personnes qui par leurs dons, leurs aides, leurs conseils ou leurs encouragements ont servi l'intérêt de notre village.

A ce mot trop bref de reconnaissance permettez-moi d'ajouter deux choses au sujet des prochaines élections municipales.

La première pour vous confirmer ma décision de ne pas renouveler ma candidature. Au terme de six années de mandat je dois me consacrer à ma famille.

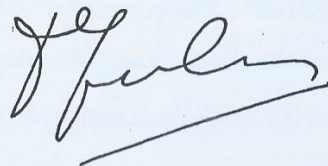
La deuxième pour vous exprimer le souhait suivant: que la campagne électorale se déroule dans la dignité. Ce souhait est fort partagé par la majorité d'entre vous.

Il implique le refus absolu de tomber dans l'engrenage de la polémique. Sinon, il s'ensuivrait dans la situation actuelle que nous connaissons, un risque de

dégradation dangereuse dans les relations sociales de notre village.

En effet, elles auraient pour conséquences, non seulement d'accentuer les divisions actuelles, mais de rendre encore plus impossibles toutes participations et finalement tous projets collectifs. Par contre, si en tant qu'électeurs ou élus nous donnions plus de place à la tolérance au droit à la différence et, au respect des autres, nos relations deviendraient plus simples et plus saines. Il s'ensuivrait une participation active qui rendrait possible beaucoup de réalisations pour la plus grande satisfaction de tous.

A la veille des élections, cette manière d'être et de vivre ensemble devrait être posée comme une priorité. Car elle est un préalable qui conditionne l'échec ou la réussite des projets et des programmes des six années à venir.



1977 LES REALISATIONS 1983 ANIMATION

ANIMATION
POUR LES AINÉS
POUR LES JEUNES
INFORMATION
ORDRES
MENAGERS
VOIRIE
SALLE DES FÊTES
MAIRIE
ECOLE
L'EAU
Autres REALISATIONS

Création de l'ASSOCIATION ALLONVILLOISE. Par cette initiative le Conseil Municipal désirait donner la responsabilité de l'animation du village à des personnes extérieures au Conseil Municipal; néanmoins la présence de droit de 3 élus traduisait la volonté de participer activement à cette animation.

Il s'en est suivi une coopération très fructueuse qui donna naissance à de multiples manifestations:

- Feu de la St JEAN
- Arbre de Noël
- Concours de cartes
- Courses cyclistes

-Bals

- Ball-trap.

↳ Concerts, théâtre etc...

POUR LES AINES

1977 - premier repas en octobre

1978 - Aide à la création du CLUB

1981 - Adhésion au service d'aide ménagère à domicile qui permet d'éviter une solution de type hospitalier.

POUR LES JEUNES

1978 - Cours de musique:activité interrompue par manque d'effectif.

1981 - Cours de lutte : activité interrompue à cause d'un mauvais encadrement de la part des responsables de la Jeunesse et des Sports.

INFORMATION

1977 - Création du bulletin municipal :le TRAIT D'UNION

-Réalisation d'un calendrier d'ALLONVILLE d'après des cartes postales du début du siècle.

1980 - Création d'une bibliothèque Municipale

ORDURES MENAGERES

1978 - Ramassage effectué dans le cadre d'un syndicat intercommunal.

VOIRIE

- Nous avons trouvé en 1977 un réseau routier en parfait état(route du petit Camon;route de Querrieu) c'est pourquoi nous avons concentré nos efforts sur l'aménagement du village.

1978 - Plantations d'arbres et installations de bancs.

1979 - Bordurage de la grande rue, plantation d'arbres pommiers,poiriers,aubépine...)

1980 - Aménagement de la mare à Valentin;plantations...

1981 - Restauration des anciens puits,

1982 - Abri - bus

- Rectification du tournant de la rue des
auges, aménagement d'un parking, première
tranche de bordurage.

1983 - Fin du bordurage: très prochainement,

goudronnage de la route du Petit - Camon

prévue pour avril. Février: étude du projet
de bordurage de la rue du moulin.

AUTRES REALISATIONS

Alimentation en eau du cimetière

Acquisition d'une parcelle de terrain (1050 m²)

dans le lotissement Fossé. Objectif: terrain

omnisport pour lequel nous avons ouvert un

crédit de 20 000F.

SALLE DES FETES

1977 - Recherche d'un terrain pour accueillir une
salle des fêtes.

* Terrain communal (croisement rue du moulin et
route du petit Camon): avis très partagés;

* Terrain communal (rue des Magnus) solution
refusée: chemin d'accès trop étroit.

Mai 1978 - Après de multiples démarches: échange de
terrain avec le château. Nous obtenons une parcelle
de 1800 m² qui permet la construction de la salle.

COMMISSION : Composée de Conseillers Municipaux
et de membres de l'Association Allonvilloise.

Objectif: réaliser le plus rapidement possible et
dans les meilleures conditions financières la
construction de la salle.

démarches de la Commission:

- Visite sur place des réalisations de ce type dans
la région: (Hérissart, Blangy, Pont-Noyelle, Flesselles...)

- Démarches auprès de la Jeunesse et des Sports:

conclusion: d'après l'Inspecteur Départemental notre demande de subvention ne pourra être satisfaite avant 2,3 ou 4 ans, un nombre important de demandes étant en attente.

- Démarches près de la Direction Départementale de l'Agriculture : La D.D.A. est en mesure techniquement de réaliser très rapidement cette salle, des subventions peuvent être accordées et nous pouvons obtenir des prêts bonifiés.

Après l'étude par la Commission des diverses expériences et la comparaison des possibilités offertes par la D.D.A. et Jeunesse et Sports, la décision est prise en faveur de la D.D.A. Raison essentielle: rapidité de l'exécution. Cf Bulletin Municipal Avril 1978.

1979...juillet 1980 : construction de la salle.

Coût prévu : 637 501 F

Coût définitif en janvier 1981 : 726 355 F.

FINANCEMENT:

- Subvention de la D.D.A. : 82 504 F.

Subvention de la Jeunesse et Sports : 100 000 F.

Recettes T.V.A. 107 747 F.

Emprunts: Caisse d'Epargne	200 000 F à 9,25%
Crédit Agricole	
(prêts bonifiés)	187 500 F à 6,25%

Caisse des Dépôts et consignations	145 000 F à 10,75%
------------------------------------	--------------------

Trois facteurs expliquent la différence entre le coût prévu en 1979 et le coût définitif en janvier 1981:

- Plus value (de 10 à 15%) à cause de l'inflation,

- La nature du terrain a contraint à modifier l'importance des puits qui soutiennent la construction,

- Nous avons ajouté quelques suppléments: vieilles briques de parement...etc...

1982: Peintures intérieures de la salle et dallage.

achats: Fourneau 10 000 F.

- réfrigérateur: 2845 F.

- ustensiles : 5568 F.

RECETTES de location 1982: 26 000 F.

MAIRIE ECOLE

1980 : pose d'un faux - plafond à l'école des

petits

1981 : pose d'un faux plafond à l'école des grands
réfection totale du sol
peinture des locaux

1982 : peinture de la mairie

1983 : Création de nouveaux sanitaires à l'école des grands. Réalisation Paques 1983.

SPORT A L'ECOLE

1977 : Financement partiel puis total des activités piscine (une fois par semaine)

1982 : Achat de matériel de gymnastique



Depuis 1969, notre Commune règle à la Société des Eaux de Picardie un déficit croissant. En 1980, il atteint la somme de plus de 50 000 F.

1977 : La Municipalité prend deux mesures:

- refus de payer ce déficit,
- réduction partielle des forfaits qui étaient en partie responsables de ce déficit.

1979 : Suppression totale des forfaits

Démarche auprès de la ville d'Amiens pour la création d'un Syndicat : sans suite.

La Commune découvre des erreurs dans la comptabilité de la S.E.P.; il s'en suit un contentieux qui porte d'une part sur ce que nous devons à la S.E.P. (50 000 F.) et d'autre part sur ce que nous doit la S.E.P. à cause des erreurs de comptabilité. cf Bulletin municipal 1981.

1980 : La Préfecture oblige la Commune à régler son dû : moins 1 million qui compense les erreurs de comptabilité. Somme à payer: 41 850 F.

nouvelles démarches près de la Ville d'Amiens et de la Direction Départementale de l'Equipement afin d'étudier toutes les solutions possibles pour réduire le prix de l'eau (cf Bulletin Municipal 1982)

1981 : Amiens semble plus favorable que les années précédentes au projet de Syndicat intercommunal.

1982 : La Ville d'Amiens nous présente un dossier sur le prix de l'eau et les statuts possibles d'un Syndicat.

Janvier 1982: la Municipalité d'Allonville étudie ce dossier.

20 décembre 1982 : La Municipalité d'Amiens donne officiellement son accord pour la création d'un Syndicat avec Allonville.

Janvier 1983 : Suite à cet accord et sur la base des propositions d'Amiens, notre Municipalité met en demeure la Société des eaux de Picardie de nous établir un prix de revient aussi avantageux que celui qui nous est proposé dans le cadre du Syndicat Intercommunal.

février 1983 (en principe) Etudes et décisions des deux Communes concernant les statuts et la création du Syndicat.

CONCLUSION :

Cette solution est, nous l'espérons, irréversiblement engagée; en effet, elle est de loin la plus avantageuse, elle ouvre des perspectives intéressantes concernant l'assainissement, etc... sans pour autant porter atteinte à notre autonomie.

Cela valait bien quelques années de patience!

URBANISME

1977 : Création de la commission d'Urbanisme. Elle est composée de 3 conseillers municipaux et de trois personnes extérieures au Conseil.

But : Etudier et donner son avis sur tous les projets touchant à l'urbanisme en général. (aménagement des rues, construction ...)

1978 : Adoption par le Conseil Municipal du Périmètre d'Agglomération. - Cf Bulletin Municipal n° 3.

ce plan qui permet (contrairement au P.O.S.) une certaine souplesse dans son application appelle la

mise au point suivante:

Toute décision concernant une éventuelle dérogation

à ce plan ne peut être prise que dans l'intérêt

général de la Commune (expl. lotissement de Mr FOSSE)

cf Bulletin décembre 1982 - elle ne peut être aussi

qu'exceptionnelle.

Pour éviter toute confusion sur son sens, précisons que l'on entend par "intérêt Général de la Commune" ce qui favorise l'harmonie ou l'unité du village, dans sa construction physique.

C'est en se tenant à ce critère et à son caractère d'exception qu'une dérogation ne peut et ne doit remettre en cause le périmètre d'agglomération actuel.

1981-1982 RESERVE FONCIERE pour de futurs équipements. - terrain de foot,

- école maternelle,

- construction de logements locatifs pour permettre aux jeunes de rester au village,

- aménagement d'un parking près de la salle des fêtes.

- Démarches près des propriétaires - sans suite!

- Fin 1982 : reprise des négociations avec les propriétaires sur les bases d'un nouveau plan d'aménagement du parc.

- Plan élaboré conjointement avec la Direction Départementale de l'Équipement et le centre d'Études et d'architecture pour l'environnement.
cf : Bulletin municipal décembre 1982.

CONCLUSION

1977 - 1983 a été une période féconde en initiatives et réalisations. Comme toutes les réalisations humaines elles n'ont pas été exemptes d'erreurs ou d'insuffisances de notre part et nous le reconnaissons, mais néanmoins notre action a toujours été inspirée par le désir et la volonté de servir le mieux possible l'intérêt du village.